

nus de ce que l'archevêque a refusé de prêter au roi le serment de fidélité qu'il lui devait. Philippe se disait d'ailleurs disposé à traiter avec l'Église et à se montrer facile et bienveillant sur les conditions de l'accord à intervenir (1).

Malgré la réponse du roi, le pape refusa de rien changer à l'ordre qu'il lui avait déjà donné; de rendre à l'archevêque et au Chapitre la juridiction qu'il détenait à leur détriment (2).

La situation, à cette époque, est bien fortement tendue entre le Saint-Siège et la cour de France.

Les insolences et les menaces de Nogaret [(3), l'agent du roi de France, poussent enfin à bout Boniface VIII.

Le 31 mai 1303, le pape déclare réunies à l'Empire d'Allemagne les provinces qui en faisaient jadis partie et qui en avaient été distraites. « Ces provinces s'étaient
« rendues à peu près indépendantes, et Philippe le Bel
« s'efforçait de les attirer à lui et d'en préparer l'annexion à la couronne. Les rattacher à l'Empire, en
« resserrant les anciens liens de vassalité que le temps
« avait presque rompus, était donc, de la part de Boniface VIII, un acte qui devait à la fois déplaire et nuire
« à son rival (4). » Parmi ces provinces figurait celle de Lyon (5). En ce qui la concerne, cet acte paraît n'a-

(1) Dupuy. . . etc., p. 94-95 — *Ménestr.*, pr. p. xvn.

(2) Dupuy... etc., p. 95-SJ6. — *Ménestr.*, pr. p. xvu.

(3) Dupuy... etc., p. 187 : Et minaccio'lo di menarlo legato al Leone
« sopra Rodano et quiyi in generale concilio il farebbe deporre et condannare, » (Citation de Villani.)

(4) *Not. des mss. de la Bibl. imp.*, etc., t. XX, V partie, p. 147 (article de M^f Boutaric).

(5) *Nal. des mss. de la Bibl. imp.*, [etc., t. XX,¹ p. 149, 2^e partie. V. aussi E. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 110.